

BELLON S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense Cedex

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée Générale
BELLON S.A.
17-19 Place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BELLON S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participations :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

- La participation de la société dans le capital de Sodexo, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1 899 254 milliers d'euros, est évaluée à son coût d'acquisition et dépréciée sur la base de sa valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de cette valeur d'usage et à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Paris-la-Défense, le 9 avril 2024,

Les commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG Audit

KPMG S.A.

Gilles Cohen
Associé

Grégoire Menou
Associé

Comptes sociaux

BELLON S.A.

au titre de l'exercice clos

le 31 décembre 2023

I COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 729	3 895
Autres produits d'exploitation	65	65
Charges de personnel	(7 625)	(6 569)
Autres charges d'exploitation	(18 752)	(5 335)
Impôts et taxes	(319)	(255)
Dotations aux amortissements	(35)	(35)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(21 937)	(8 234)
Produits financiers	199 089	152 134
Charges financières	(8 430)	(2 282)
RESULTAT FINANCIER	190 659	149 852
Participation aux bénéfices		
Impôts sur les résultats	-	-
RESULTAT NET	168 722	141 618

II BILAN

ACTIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE NET		
Immobilisations corporelles	59	93
Immobilisations financières	1 899 254	1 899 254
Dépôt de garantie	35	35
• Total actif immobilisé	1 899 348	1 899 382
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	561	86
VMP & Disponibilités	184 212	27 826
• Total actif circulant	184 773	27 912
TOTAL DE L'ACTIF	2 084 121	1 927 294

PASSIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	388	388
Primes	284 734	284 734
Réserves et résultat	1 684 542	1 534 657
• Total des capitaux propres	1 969 664	1 819 779
DETTES		
Emprunts et dettes financières	103 112	105 299
Fournisseurs et comptes rattachés	8 765	481
Autres dettes et comptes de régularisation	2 580	1 735
• Total des dettes	114 457	107 515
TOTAL DU PASSIF	2 084 121	1 927 294

Annexe

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Emprunts

Le 2 février 2023, 102M€ ont été tirés sur l'ELS souscrits le 2 novembre 2022 auprès de Natixis, CA-CIB et BNP, pour un montant de 34M€ chacun.

Le 3 février 2023, l'ELS souscrit en avril 2020 auprès de CA-CIB a été remboursé dans son intégralité 50M€.

Enfin, le programme de NeuMtn en cours a été remboursé dans son intégralité au cours de l'exercice.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 2014-03 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de l'exercice 2022. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Sauf s'il en est spécifier autrement, les chiffres figurant dans les présents comptes sociaux et les tableaux de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, ainsi que certains éléments de l'activité courante mais exceptionnels de par leur nature.

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales et agencements	9 ans
Mobilier de bureau	9 ans
Matériel informatique	4 ans

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participations et autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les moins-values latentes éventuelles à la date de clôture faisant l'objet d'une provision.

2.4 Emprunts

Les frais d'emprunts sont comptabilisés en charges en « commissions et frais sur émission d'emprunt » au cours de la période où ils sont exposés.

III - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Montants au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Montants au 31 décembre 2023
Immobilisations corporelles	322	0	0	322
Participations				
Sodexo	1 899 254	0	0	1 899 254
Autres participations	-			
Total participations	1 899 254	0	0	1 899 254
Total Immobilisations (montants bruts)	1 899 576	0	0	1 899 576
Amortissements et provisions	(230)	(34)	0	(264)
Total Immobilisations (montants nets)	1 899 346	(34)	0	1 899 312
Dépôt de garantie	35	0	0	35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 899 382	(34)	0	1 899 348

Les titres Sodexo sont valorisés à leur coût historique. Leur évaluation au prix du marché à la date de clôture (cours de clôture de 99.62 €) s'élève à 6 280 millions d'euros.

IV. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de deux comptes à terme à échéance janvier 2024 et mars 2024, rémunérés aux taux respectifs de 4.10% et 4.18% l'an.

V TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nbre d'actions	Capital	Prime d'émission et fusion	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020.....	24 255	388	284 734	41	1 077 867	73 024	160 734	1 596 788
Rachat d'actions								
Dividendes versés					120 000	27 278	(160 734)	(13 456)
Résultat de l'exercice							110 527	110 527
Capitaux propres au 31 décembre 2021.....	24 255	388	284 734	41	1 197 867	100 302	110 527	1 693 859
Rachat d'actions								
Rachat d'actions								
Dividendes versés					90 000	4 829	-110 527	-15 698
Résultat de l'exercice							141 618	141 618
Capitaux propres au 31 décembre 2022.....	24 255	388	284 734	41	1 287 867	105 131	141 618	1 819 779
Rachat d'actions								
Dividendes versés					100 000	22 781	-141 618	-18 838
Résultat de l'exercice							168 722	168 722
Capitaux propres au 31 décembre 2023.....	24 255	388	284 734	41	1 387 867	127 911	168 722	1 969 664

VI. DETTES FINANCIERES

	Montants 1er janvier 2023	Augmentations	Remboursements	Montants 31 décembre 2023
Etablissements de crédit	105 299	258 410	(260 597)	103 112
Banques créditrices	0		0	0
Dettes financières	105 299	258 410	(260 597)	103 112

L'emprunt sous forme d'ELS souscrit auprès de CACIB, Natixis et BNP en novembre 2022, est assorti d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,34% du capital et des droits de vote.
- Le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2023, la société Bellon SA a respecté ses engagements.

VII ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

CREANCES	Montants	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	-		
Autres créances et comptes de régularisation	561	561	
TOTAL DES CREANCES	561	561	-

DETTES	Montants	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	103 112	1 112	102 000	-
Total dettes financières	103 112	1 112	102 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 765	8 765	-	-
Personnel et comptes rattachés	999	999	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 581	1 581	-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	-	-	-	-
Total des autres dettes et comptes de régularisation	2 580	2 580	-	-
TOTAL DES DETTES	114 457	12 457	102 000	-

VIII INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES

	Montant	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
ACTIF			
Participations (valeur brute)	1 899 254	1 899 254	-
PASSIF			
Fournisseurs et comptes rattachés	143	143	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	4 729	4 729	-
Charges d'exploitation	142	142	-
Produits financiers	195 654	195 654	-

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 sont présentées ci-dessous :

Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions
Sodexo S.A.	Convention d'animation et de prestations entre la société Bellon S.A. et Sodexo S.A.	La société Bellon S.A. a facturé à Sodexo S.A. la somme nette de 4 729 milliers d'euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le montant comptabilisé ressort ainsi pour l'exercice 2023 à 4.729K€.

IX CHARGES A PAYER

Fournisseurs : factures non parvenues	7 012
Personnel et comptes rattachés	999
Dettes fiscales et sociales	<u>540</u>
Total	8 551

X CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 388 080 Euros est divisé en 24 255 actions de 16 Euros chacune, toutes entièrement libérées.

XI VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires, entièrement réalisé en France, se compose de prestations de services pour 4 729 milliers d'Euros.

XII HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 s'élève à 65 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes et des prestations directement liées à leurs missions.

XIII RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 190 660 milliers d'euros se décompose de la manière suivante :

- Les dividendes versés par Sodexo pour 195 654 milliers d'Euros.
- Les intérêts créditeurs des placements pour 3 436 milliers d'Euros.
- Les charges financières d'un montant de 8 430 milliers d'Euros correspondant aux intérêts liés à l'endettement de la société

XIV VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LE BENEFICE

La société est en déficit fiscal et fait apparaître un déficit reportable de 12.377 milliers d'Euros pour l'année. En conséquence, les informations sur la ventilation de l'impôt sur le bénéfice reportable ne sont pas applicables

XV SITUATION FISCALITE LATENTE

Suite à la fusion en date du 1^{er} septembre 1997 avec Financière Sodexho, la société Bellon SA s'est engagée à calculer ultérieurement les plus-values de cession éventuelles des 3 306 684 titres Sodexo ainsi apportés par référence à la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Financière Sodexho à savoir 201 271 milliers d'Euros.

A la suite de l'attribution gratuite de 3 actions nouvelles pour une ancienne d'avril 1998 et de la division du nominal par 4 en mars 2001, le nombre d'actions Sodexo apportées dans le cadre de la fusion a été multiplié par 16.

Au 31 décembre 2008, le total des titres Sodexo issus de la fusion s'élève à 46 726 226 pour une valeur fiscale de 168 588 milliers d'Euros.

Au 31 décembre 2023, Bellon SA bénéficie d'un report déficitaire, indéfiniment reportable de 542.591 milliers d'euros, soit au taux actuel de 25 % un allègement futur de la dette d'impôt de 135 648 milliers d'euros.

XVI ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION SIMPLE

Les engagements donnés au titre du contrat de location simple concernant les bureaux de Bellon SA se décomposent, par maturité, comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023
Moins d'un an	154
De 1 à 5 ans	103
Plus de 5 ans	0
Total	257

XVII NANTISSEMENTS

Dans le cadre de l'ELS souscrit en novembre 2022, avec CA-CIB, Natixis et BNP : 1 829 901 actions Sodexo ont été nanties à leur profit.

XVIII ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET COMPLEMENTS DE RETRAITE

A l'occasion de leur départ à la retraite, elle leur versera les indemnités prévues par l'accord d'entreprise de Sodexo.

Cet engagement, qui ne fait l'objet d'aucune provision au bilan est évalué à 1.148 milliers d'Euros.

XIX REMUNERATIONS, AVANCES ET ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET INDEMNITES ASSIMILEES ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR MANDAT.

- Montant des rémunérations de l'exercice allouées aux mandataires sociaux 1 179 milliers d'Euros
- Avances et crédits accordés Néant
- Montant versé à un fonds de retraite à prestations définies au cours de l'exercice Néant

XX EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2023, l'effectif se composait de 11 cadres.

XXI TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS *(En millions euros)*

	Q/P % Capital détenu	Capital	Capitaux propres	Valeur comptable Titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat dernier exercice	Date	Dividendes
Sodexo SA	42.75%	590	3 779	1 899	224	1 308	31/08/23	195.7

XXII CONSOLIDATION

Bellon S.A. au regard des dispositions du référentiel IFRS établit des comptes consolidés au 31 août. Le périmètre de consolidation comprend Bellon S.A. et le groupe Sodexo.